

Luik B

In de bijlagen bij het Belgisch Staatsblad bekend te maken kopie
na neerlegging van de akte ter griffie

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad

25371627



Déposé
21-11-2025

Griffie

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Ondernemingsnr : 0434761225

Naam

(voluit) : **STORK TECHNICAL SERVICES BELGIUM**
(verkort) :

Rechtsvorm : Naamloze vennootschap

Volledig adres v.d. zetel Boereveldseweg 4
: 2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht

Onderwerp akte : BENAMING, STATUTEN (VERTALING, COORDINATIE, OVERIGE
WIJZIGINGEN), DOEL

Ce jour, le vingt novembre deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11, **S'EST REUNIE**

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "**STORK TECHNICAL SERVICES BELGIUM**", ayant son siège à 2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, Boereveldseweg 4, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: Modification de la dénomination.

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en "**BILFINGER MECHANICAL BELGIUM**" avec effet au présent, et déclare avoir connaissance du contenu de l'article 2:3 du Code des sociétés et des associations.

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

"La société revêt la forme d'une société anonyme.

*Elle est dénommée "**BILFINGER MECHANICAL BELGIUM**".*

DEUXIEME RESOLUTION: Modification de l'objet.

(...)

Décision

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société par remplacement de l'article 3 des statuts par le texte suivant :

"La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci :

- *Fournir des services, tels que décrits ci-dessous, aux installations (industrielles), entre autres, de l'industrie pétrolière et gazière, de l'industrie pétrochimique et chimique, de l'industrie de la production d'énergie, des services publics, de l'industrie alimentaire, des installations d'infrastructure, etc., pour les activités onshore et offshore,*
- *Fournir des services consistant à concevoir, construire, fournir, construire, assembler, déplacer, diagnostiquer, entretenir, gérer, réparer, réviser, calibrer, aligner et (ré)installer des installations (industrielles), des usines, des ateliers ou d'autres espaces industriels, où par installations (industrielles) on entend des structures en acier, des équipements statiques et rotatifs, des outils, des systèmes de transport, des canalisations, des systèmes de canalisations de tous types et matériaux, des installations de refroidissement, des installations basse, moyenne et haute tension, y compris tous types de câbles électriques, d'équipements électriques, d'instrumentation, de technologie de mesure et de contrôle, de panneaux et d'automatisation industrielle;*
- *Fournir des services de support pour ce qui précède, tels que les traitements thermiques et les transformations mécaniques chez les clients et en ateliers, ainsi que le commerce d'installations*

Op de laatste blz. van Luik B vermelden :

Voorkant : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Achterkant : Naam en handtekening (dit geldt niet voor akten van het type "Mededelingen").

industrielles et le commerce de tous articles liés à ce qui précède ;

- Effectuer la gestion de projet, les achats, l'expédition, la coordination de la construction, la gestion et la supervision des projets et/ou des activités décrits ci-dessus ;

- Conseil et prestation de services dans les domaines susmentionnés et dans les domaines connexes, notamment l'élaboration de règlements, de rapports, de contrats, d'inventaires, de statistiques, la réalisation d'expertises et de rapports.

La société a également comme objet:

(a) exclusivement en son propre nom et pour son propre compte: la construction, le développement et la gestion du patrimoine immobilier; toutes les opérations, oui ou non sous le système de la TVA, relatives aux biens immobiliers et aux droits immobiliers, tels que l'achat et la vente, la construction, la rénovation, l'aménagement et la décoration d'intérieur, la location ou la prise en location, l'échange, le lotissement et, en général, toutes les opérations qui sont liées directement ou indirectement à la gestion ou à l'exploitation de biens immobiliers ou de droits réels immobiliers;

(b) exclusivement en son propre nom et pour son propre compte: la construction, le développement et la gestion d'un patrimoine mobilier; toutes les opérations relatives à des biens et des droits mobiliers, de quelque nature que ce soit, tels que la vente et l'achat, la location et la prise en location, l'échange, en particulier la gestion et la valorisation de tous biens négociables, actions, obligations, fonds d'État;

(c) exclusivement en son propre nom et pour son propre compte: faire des emprunts et consentir des prêts, crédits, financements et la négociation de contrats de leasing, dans le cadre des buts décrits ci-dessus.

La société peut donner caution tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce. Elle peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions."

TROISIÈME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

(...)

QUATRIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

CINQUIÈME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Luc Ledegen et Monsieur Pascal De Swerd, qui tous, à cet effet, élisent domicile à 2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, Boereveldseweg 4, chacun agissant séparément, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire